

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 12 février 2015

CONSEIL DE PARIS

Conseil Général

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 février 2015

2015 DASES 203 G Subvention à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre (13e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil général,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 3411.1 et suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 27 janvier 2015, par lequel Mme la Maire de Paris, Présidente du Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Général, propose d'attribuer une subvention à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre ;

Sur le rapport présenté par Mme Nawel OUMER, au nom de la 4^e commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 1.700 euros est attribuée à l'association des anciens élèves de l'école d'horticulture Le Nôtre (n° SIMPA 20374, dossier n° 2015_01102).

Article 2 : La dépense sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 51 ligne DF 34006 du budget de fonctionnement du Département de Paris, exercice 2015 et exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,
Présidente du Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil général**



Anne HIDALGO